



Le mardi 23 janvier 2024

Madame, Monsieur,

A l'attention des abonnés de Bosc Le Hard,

De récentes analyses effectuées sur l'eau distribuée sur la commune de Bosc Le Hard ont mis en évidence la présence d'un métabolite (sous-produit de dégradation) de pesticide : le chlorothalonil, actuellement plus commercialisé (1).

La recherche de plusieurs métabolites du chlorothalonil est désormais rendue possible grâce à l'évolution des techniques d'analyses des laboratoires. D'autres territoires sont concernés par la présence de ce sous-produit dans l'eau potable, il s'agit d'un phénomène national.

Dans l'eau distribuée sur votre commune, des teneurs supérieures à la valeur sanitaire transitoire de 3 microgrammes par litre ont été relevées :

Date	Chlorothalonil R471811	Chlorothalonil SA
12/10/2023	3,65 µg/l	0,57 µg/l
29/11/2023	3,69 µg/l	0,64 µg/l

Des actions de court, moyen et long terme sont nécessaires pour réduire ces concentrations et revenir dans un cadre de conformité ; c'est pourquoi la municipalité, avec les collectivités voisines, travaille actuellement à la mise en œuvre d'un plan d'actions (études et travaux, notamment d'interconnexion).

En outre, un suivi renforcé des métabolites du chlorothalonil a été intégré dans le contrôle sanitaire des eaux par l'agence régionale de santé depuis le mois d'octobre.

Les effets des métabolites du chlorothalonil sur la santé font encore l'objet d'études approfondies de la part des autorités scientifiques : cela explique qu'à ce jour ces molécules n'entrent pas dans le champ des substances soumises à une teneur sanitaire maximale, et donc à des restrictions d'usage.

Ces données plus précises sur les métabolites du chlorothalonil, leurs potentiels effets sur la santé à long terme et les seuils de référence sont attendues début 2024, de la part de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

Pour en savoir plus sur ces pesticides, une Foire Aux Questions (FAQ) est à votre disposition sur le site de l'ARS https://www.normandie.ars.sante.fr/system/files/2023-10/QR-m%C3%A9tabo%20chloridazone-1023_1.pdf.

La municipalité reste à votre disposition pour toutes questions, vous remercie de votre compréhension et vous assure de toute sa mobilisation.

(1) Le chlorothalonil est un fongicide utilisé pour protéger les céréales, les fruits et les légumes. Les pesticides, en se dégradant dans le milieu naturel créent des métabolites (c'est à dire des composants issus de la dégradation des pesticides). L'utilisation de chlorothalonil est interdite par l'Union européenne et la France depuis 2020, mais il est toujours présent dans les sols.